

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/138
12 novembre 2001

(01-5735)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Quatrième session
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

COMMUNAUTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE

Déclaration distribuée par M. Peter Kaleso
Président des Ministres du commerce de la SADC

(En qualité d'observateur)

Au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), j'ai l'honneur d'exprimer notre gratitude au gouvernement et à la population de l'État du Qatar qui nous accueillent à cette quatrième Conférence ministérielle de l'OMC.

La quatrième Conférence ministérielle de l'OMC se tient à un moment où l'économie mondiale est confrontée à un ralentissement, que certains observateurs considèrent même comme le pire depuis la seconde guerre mondiale.

Les Ministres se rappelleront peut-être que, depuis l'entrée en vigueur des Accords du Cycle d'Uruguay, les membres de la SADC éprouvent d'immenses difficultés quant au processus de mise en œuvre, en raison des dissymétries inscrites dans ces accords.

Nous avons foi dans le système commercial multilatéral comme moyen de promouvoir le développement économique, de faciliter l'intégration des États membres de la SADC dans l'économie mondiale et de faire disparaître la pauvreté. Nous constatons toutefois avec inquiétude que les progrès ont été limités en ce qui concerne les questions de mise en œuvre, notamment celles qui revêtent une importance pour les pays de la SADC, lesquels se trouvent ainsi menacés d'une plus grande marginalisation. Conscients des moyens limités qu'ont ces pays de participer efficacement au système commercial multilatéral, les Ministres de la SADC jugent urgent de fournir sans délai une assistance financière, institutionnelle, technologique et technique suffisante pour remédier aux déséquilibres qui caractérisent le système.

La question essentielle pour la Conférence de Doha est de définir un programme de travail fondamental en matière de développement, qui remédie aux déséquilibres dont souffre le système commercial multilatéral.

La SADC réaffirme que le traitement spécial et différencié à l'égard des pays en développement est un principe fondamental de l'OMC. La raison d'être du traitement spécial et différencié reste valable pour les pays en développement en général et les pays de la SADC en particulier, compte tenu des faiblesses structurelles de leur économie et du fait que leur part respective dans le commerce mondial est en baisse. La SADC se dit en outre déterminée à ce que l'on rende significatives et opérationnelles les dispositions relatives au traitement spécial et différencié en adoptant à Doha une décision qui les rende juridiquement contraignantes.

On ne saurait surestimer l'importance de l'agriculture dans l'économie des États membres de la SADC. Malgré une diversité géographique et climatique et d'autres spécificités nationales, le

secteur agricole dans ces États est le principal moyen de subsistance en milieu rural et emploie généralement plus des deux tiers de la population active. Les régimes préférentiels qui garantissent l'accès des produits africains sont donc essentiels pour maintenir les conditions de subsistance et d'emploi dans les pays de la SADC et les autres pays africains.

Compte tenu du rôle de l'agriculture dans la région de la SADC, le processus de réforme devrait:

- renforcer les règles et disciplines qui régissent le commerce des produits agricoles pour promouvoir le développement;
- faire en sorte que la libéralisation des échanges prenne en compte les questions de développement telles que la sécurité alimentaire, le développement rural durable et l'allègement de la pauvreté;
- assurer un accès aux marchés commercialement viable pour tous les produits agricoles originaires des pays en développement, y compris ceux qui sont à l'extrémité supérieure de la chaîne de transformation;
- assurer l'égalité des chances dans le système commercial multilatéral, compte tenu des contraintes structurelles qui existent entre les différents pays.

La SADC demande à l'OMC de s'attaquer aux problèmes qu'entraînent les niveaux élevés de protection et de soutien interne dans les pays développés et préconise une réduction des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits.

La SADC accueille avec satisfaction la décision prise au sujet des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et la création d'un fonds renouvelable destiné à financer les importations de denrées alimentaires, dépassant un certain seuil, à condition que les produits importés proviennent de marchés ouverts et compétitifs.

La SADC reconnaît les progrès accomplis au sujet du commerce des services en vue de la croissance économique et du développement de tous les partenaires commerciaux, mais elle souhaite une libéralisation progressive qui tienne compte des objectifs de politique nationale et des niveaux divers de développement de ses membres. Les négociations devraient être guidées par les objectifs énoncés aux articles IV et XIX de l'AGCS, car le processus d'intégration régionale fait partie de notre approche collective du système commercial multilatéral.

En ce qui concerne l'accès aux médicaments, la SADC réaffirme son soutien à la flexibilité prévue dans l'Accord sur les ADPIC, qui permet aux Membres de prendre des mesures pour permettre un accès aisé aux médicaments destinés à combattre les maladies contagieuses, notamment le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme.

La SADC réaffirme également qu'il faut protéger les connaissances traditionnelles conformément à la Convention sur la diversité biologique.

Il faudrait prendre des mesures pour atteindre les objectifs en matière de transfert de technologie énoncés aux articles 7, 8 et 66:2 de l'Accord sur les ADPIC et dans les autres dispositions pertinentes des Accords de l'OMC.

La SADC reconnaît qu'il faudrait donner un caractère plus significatif et contraignant aux préférences commerciales actuelles traditionnellement accordées aux pays en développement. Il faudrait accorder des préférences nouvelles ou renforcées aux pays en développement et aux PMA, en

sus des modalités et conditions de l'actuel accès aux marchés préférentiel, notamment en rendant moins strictes à la fois les règles d'origine, les mesures SPS et les prescriptions techniques.

La SADC se dit très préoccupée par le retard qui continue d'être apporté à l'octroi d'une dérogation pour l'Accord de partenariat ACP-UE et demande en outre aux Membres de l'OMC d'accorder rapidement la dérogation pour l'Accord de Cotonou.

En ce qui concerne les questions débattues à Singapour, la SADC reconnaît l'importance de questions telles que le commerce et l'investissement, la concurrence, la transparence des marchés publics, la facilitation des échanges, le commerce et l'environnement, et le commerce électronique. Elle estime cependant que ces questions ne sont pas prioritaires pour l'instant et que le processus d'étude actuel devrait se poursuivre afin de préparer d'éventuels travaux futurs.

La SADC réaffirme son soutien à la décision prise à la Conférence ministérielle de Singapour à propos des normes fondamentales du travail.

Les États membres de la SADC sont favorables à l'établissement d'un programme de travail pour les petits pays et de groupes de travail sur le commerce et la dette et sur le transfert de technologie, sous les auspices du Conseil général.

En ce qui concerne l'accès aux marchés des produits non agricoles, la position de la SADC est que la tenue de négociations sur les droits de douane applicables aux produits industriels est subordonnée à l'expression claire d'un engagement par les pays développés d'offrir un accès aux marchés significatif pour les exportations en provenance des PMA, des petits pays, des pays enclavés et des pays en développement, afin d'éliminer la protection accordée à des branches de production dans lesquelles les États membres de la SADC ont un avantage compétitif. La SADC reconnaît également qu'une participation effective à ces négociations doit être précédée par une analyse technique, afin de déterminer précisément les difficultés et les possibilités que présentent des négociations sur les droits de douane applicables aux produits industriels.

À propos du renforcement des capacités et de l'assistance technique, les Ministres de la SADC constatent qu'il faut agir d'urgence pour renforcer les capacités de négociation des États membres de la SADC. À cet égard, ils demandent une augmentation importante des crédits budgétaires et extrabudgétaires de l'OMC et de la CNUCED, afin de permettre la planification et la programmation de l'assistance technique et du renforcement des capacités.

La SADC demande aux Membres de l'OMC de lui accorder le statut d'observateur permanent.

La SADC demande qu'une décision soit prise à Doha au sujet d'un processus décisionnel transparent et ouvert à tous à l'OMC, indispensable pour maintenir la confiance dans l'Organisation.

Je vous remercie.
